



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n^o 178 – Loi modifiant
diverses dispositions législatives concernant la protection
du consommateur
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 17 et 29 mai 2018

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 17 MAI 2018.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 29 MAI 2018	3
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	4
REMARQUES FINALES	9

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements rejetés, retirés ou irrecevables
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le jeudi 17 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 178 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur (Ordre de l'Assemblée le 16 mai 2018)

Membres présents :

- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice, en remplacement de M^{me} Guilbault (Louis-Hébert)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel), ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation
- M. Traversy (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection des consommateurs, en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)
- M^{me} Vallières (Richmond)

Autre député présent :

- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), président de séance

Autre participant :

- M^e André Allard, directeur des affaires juridiques, Office de la protection du consommateur

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 35, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CRC-103 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel), M. Traversy (Terrebonne) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Une discussion générale s'engage.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Allard de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Marc Picard

SPR/vb

Québec, le 17 mai 2018

Deuxième séance, le mardi 29 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 178 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur (Ordre de l'Assemblée le 16 mai 2018)

Membres présents :

- M. Matte (Portneuf), vice-président

- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M^mc de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Jolin-Barrette (Borduas), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice, en remplacement de M^mc Guilbault (Louis-Hébert)
- M. Laframboise (Blainville) en remplacement de M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
- M^mc Sauvé (Fabre)
- M^mc Thériault (Anjou-Louis-Riel), ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation
- M. Traversy (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection des consommateurs, en remplacement de M^mc Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
- M^mc Vallières (Richmond)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^c André Allard, directeur des affaires juridiques, Office de la protection du consommateur
- M^mc Ginette Galarneau, présidente, Office de la protection du consommateur

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 07, M. Matte (Portneuf) déclare la séance ouverte.

M^mc la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 4 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Allard de prendre la parole.

Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 4.1 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 4.1 est donc adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Galarneau de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Traversy (Terrebonne) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Traversy (Terrebonne) retire l'amendement coté Am a.

M. Traversy (Terrebonne) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 9.1 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 25, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M. Laframboise (Blainville) de remplacer M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

L'amendement est adopté et le nouvel article 9.1 est donc adopté.

Article 9.2 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 9.2 est donc adopté.

Article 9.3 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 9.3 est donc adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : Un débat s'engage.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Traversy (Terrebonne) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Traversy (Terrebonne) retire l'amendement coté Am b.

Le débat se poursuit.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Matte (Portneuf) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Après débat, l'article 13, amendé, est adopté.

À 18 h 02, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 16 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Traversy (Terrebonne) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Traversy (Terrebonne), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Traversy (Terrebonne) - 2.

Contre : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Habel (Sainte-Rose), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M^{me} Vallières (Richmond) - 4.

Abstention : M. Matte (Portneuf) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement est adopté.

L'article 17, amendé, est adopté.

Article 17.1 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 17.1 est donc adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 18.1 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 18.1 est donc adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 20.1 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 20.1 est donc adopté.

Article 21 : M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 21, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Matte (Portneuf), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. M. Matte (Portneuf) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Jolin-Barrette (Borduas) et M. Traversy (Terrebonne) font des remarques finales.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. Habel (Sainte-Rose) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) font des remarques finales.

À 21 h 35, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Michel Matte

SPR/vb

Québec, le 29 mai 2018

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements rejetés, retirés ou irrecevables

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ticketmaster. [Lettre présentant des commentaires concernant le projet de loi n° 178, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur]. 16 mai 2018. 2 p. Déposé le 17 mai 2018. CRC-103